



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉVIATION RN122
SANSAC - AURILLAC

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration de la déviation de Sansac-de-Marmiesse par la RN122



VENDREDI 3 FÉVRIER 2023





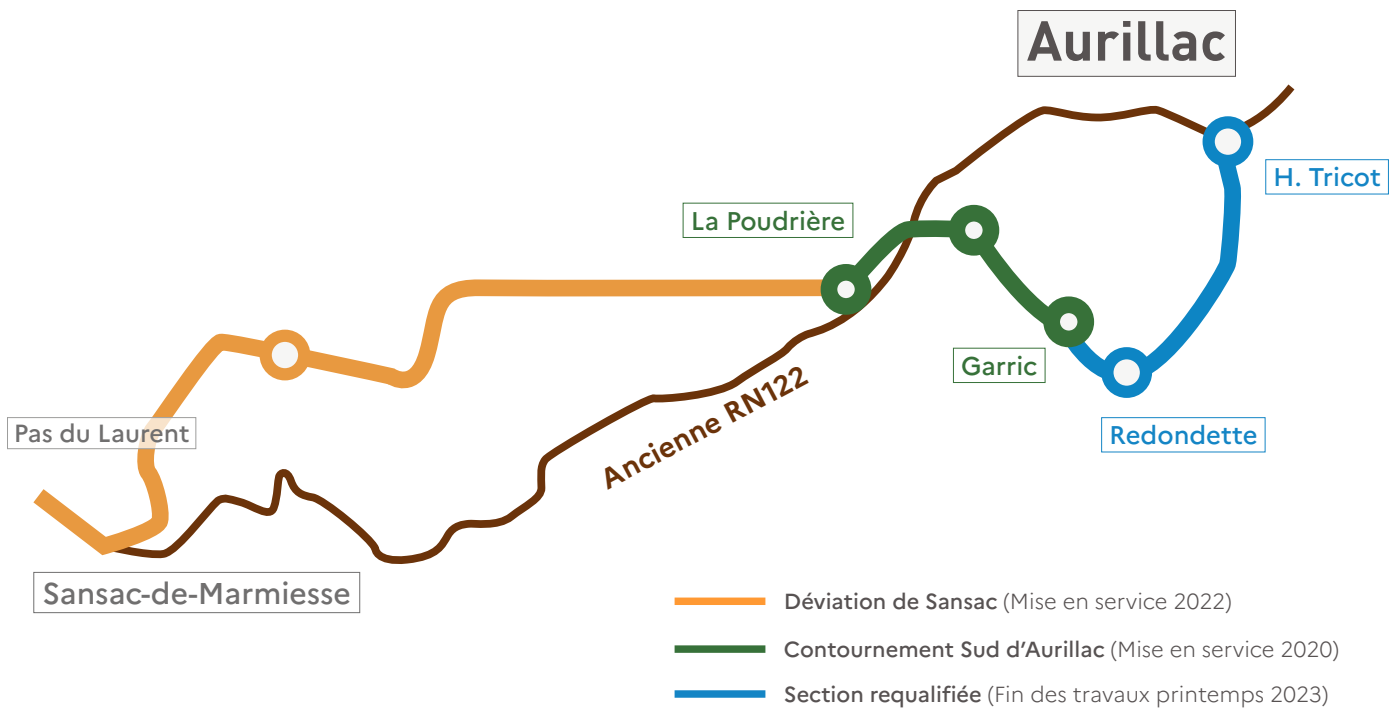
La déviation de Sansac-de-Marmiesse entre le Pas du Laurent et le carrefour giratoire de La Poudrière est en service depuis le 21 décembre 2022. Avec le contournement Sud d'Aurillac mis en service en 2020, et les travaux de réaménagement en cours entre les carrefours giratoires du Garric et de Redondette, ce tronçon vient finaliser le nouveau tracé de la RN 122 au sud d'Aurillac.

1. LES ENJEUX DE L'OPÉRATION DE LA RN122

La RN 122 relie Figeac dans le Lot (46) à Massiac et l'A75 dans le Cantal (15), sur une longueur totale de 143 km, dont 127 km sont situés sur le département Cantalien. Elle constitue l'essentiel de l'itinéraire qui relie les autoroutes A 20 et A 75 à travers la partie la plus élevée des Monts du Cantal via Figeac, Aurillac et le tunnel du Lioran .

Le projet « RN122 Déviation de Sansac de Marmiesse et raccordement au contournement Sud d'Aurillac », comprend 10 km de tracé neuf et 3 km de reprise de voies existantes, sous forme d'une route bidirectionnelle à 2 voies de 3,50 m, avec échanges à niveau de type carrefours giratoires ou carrefour à trois branches. Sur la section neuve, deux créneaux de dépassement sont aménagés, le premier au Pas du Laurent permettant les dépassements dans le sens Figeac – Aurillac et le second, dans la forêt de Branviel, dans le sens Aurillac-Figeac.

La déviation RN122 Sansac-Aurillac, principale opération d'aménagement du réseau routier national en cours dans le Cantal, participe au désenclavement du département du Cantal et marque un engagement fort de l'État en faveur du bassin Aurillacois. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sous l'autorité de la préfète de région.



CETTE OPÉRATION VISE QUATRE OBJECTIFS :

- Sécuriser les déplacements locaux et de transit en évitant les zones agglomérées et le secteur sinueux de Bargues, et en limitant les accès à la RN122 aux seuls points d'échanges ;
- Améliorer la desserte du secteur Sud d'Aurillac, notamment l'accès aux zones d'activités, en séparant les flux de transit et de desserte locale ;
- Fiabiliser les temps de parcours, notamment dans la traversée d'Aurillac
- Améliorer le cadre de vie des riverains de l'actuelle RN122.



UNE COMMUNICATION AU FIL DES PRINCIPALES PHASES DES TRAVAUX

Tout au long des différentes phases de chantier, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes a organisé des visites de chantier afin de permettre aux habitants de l'agglomération d'Aurillac de suivre l'avancement des opérations.

Trois rendez-vous ont été proposés entre 2019 et 2022 qui ont connu un très large succès, avec un total de près de 700 visiteurs qui ont pu découvrir les travaux et s'informer sur tous les aspects du chantier.

Parallèlement, la DREAL a organisé des permanences d'information dans les communes de Sansac-de-Marmiesse et d'Ytrac et a mis en place, dès 2018, un n° Vert gratuit pour toute question et demande d'information de la part des riverains.

LA DÉVIATION AU FIL DU TEMPS

5 AVRIL 2013
Arrêté du Préfet du Cantal
Déclaration d'Utilité Publique (DUP)



2013/2017

- Études techniques
- Acquisitions foncières
- Procédures environnementales
- Diagnostics archéologiques

Janvier 2017

- Début des travaux de dégagement des emprises : déconstruction de bâtiments

Juin 2018

- Contournement d'Aurillac – Section neuve : Poudrière – Garric. Lancement des travaux de construction des ouvrages d'art et rétablissements des voiries



Janvier 2019

- Contournement d'Aurillac – Section neuve : Poudrière – Garric
Début des travaux sur la section courante



Avril 2021

- Déviation de Sansac-de-Marmiesse
Début des travaux de terrassements



Janvier 2020

- Mise en service du contournement d'Aurillac – Section neuve
- Déviation de Sansac-de-Marmiesse
Lancement des travaux de construction des ouvrages d'art



Avril 2022

- Déviation de Sansac-de-Marmiesse et Contournement d'Aurillac – Section aménagée sur place : Garric – Henri Tricot
Début des travaux de chaussées et équipements



Juin 2022

- Contournement d'Aurillac – Section aménagée sur place : Garric – Henri Tricot.
Début des travaux d'élargissement du pont sur la Jordanne



Décembre 2022

- Mise en service de la Déviation de Sansac-de-Marmiesse



Printemps 2023

Fin des travaux sur la section aménagée sur place Garric – Henri Tricot et mise en service complète de l'opération



2. LES TROIS PHASES DE RÉALISATION

A/ Le contournement sud d'Aurillac

Sur cette section les travaux consistaient à réaliser 2,5 km de route nouvelle entre la Poudrière et le Garric comprenant notamment :

- une section courante à 2 voies ;
- 3 carrefours giratoires, La Poudrière, Tronquières et Garric ;
- un ouvrage d'art permettant le franchissement de l'ancienne RN ;
- un ouvrage d'art franchissant la voie SNCF permettant la suppression du passage à niveau sur le chemin d'Esbars ;
- un écran anti-bruit sur 600 m ;
- un ouvrage de protection des voies SNCF sur 750 m ;
- un mur de soutènement en terre armée de 640 m² ;
- 2 bassins de rétention des eaux de chaussée.

Les travaux ont débuté en juin 2018 et la section a été mise en service en janvier 2020.



La Sablière



Protection des voies SNCF
et mur anti-bruit



Passage supérieur route d'Ytrac

B/ La déviation de Sansac-de-Marmiesse

Sur cette section les travaux consistaient à réaliser 7,5 km de route nouvelle, entre le Pas du Laurent et le carrefour giratoire, comprenant notamment :

- une section courante à 2 voies sur 7,5 km, avec 2 créneaux de dépassement, l'un de 1,3 km au Pas du Laurent dans le sens Figéac – Aurillac et le second de 1 km dans la forêt de Branviel, dans le sens Aurillac-Figéac ;
- 1 carrefour giratoire au Pas du Rieu réalisé en 2018
- 1 carrefour en T au Pas du Laurent raccordant l'ancienne RN à la déviation ;
- 3 ouvrages d'art routiers, au Portulier, à Lalande et sur la route d'Ytrac (RD145) ;
- la construction d'ouvrages hydrauliques, d'un boviduc sur le chemin Lasfargues, d'un passage inférieur pour piétons et cyclistes au Pas du Rieu et un ouvrage pour la grande faune dans la forêt de Branviel ;
- la réalisation d'écrans chiroptères sur ouvrages d'art ;
- la rectification et recréation du lit du ruisseau du Quitiviers ;
- un ouvrage de protection des voies SNCF sur 1400 m ;
- 4 bassins de rétention des eaux de chaussée ;
- la réalisation des travaux d'aménagements paysagers en 2023.

Les travaux ont été repartis sur 3 lots principaux :

- un lot ouvrages d'art réalisé de 2020 à 2021 ;
- un lot terrassements réalisé de 2021 à 2022 ;
- un lot chaussées réalisé en 2022.



Passage piétons/cyclistes au Pas du Rieu



Tirs de Mines au Pas du Laurent

C/ L'aménagement sur place de la section Garric-Henri Tricot

Sur cette section les travaux consistent à reprendre les voiries existantes sur 3 km pour les adapter aux nouvelles conditions de circulation, ils comprennent notamment :

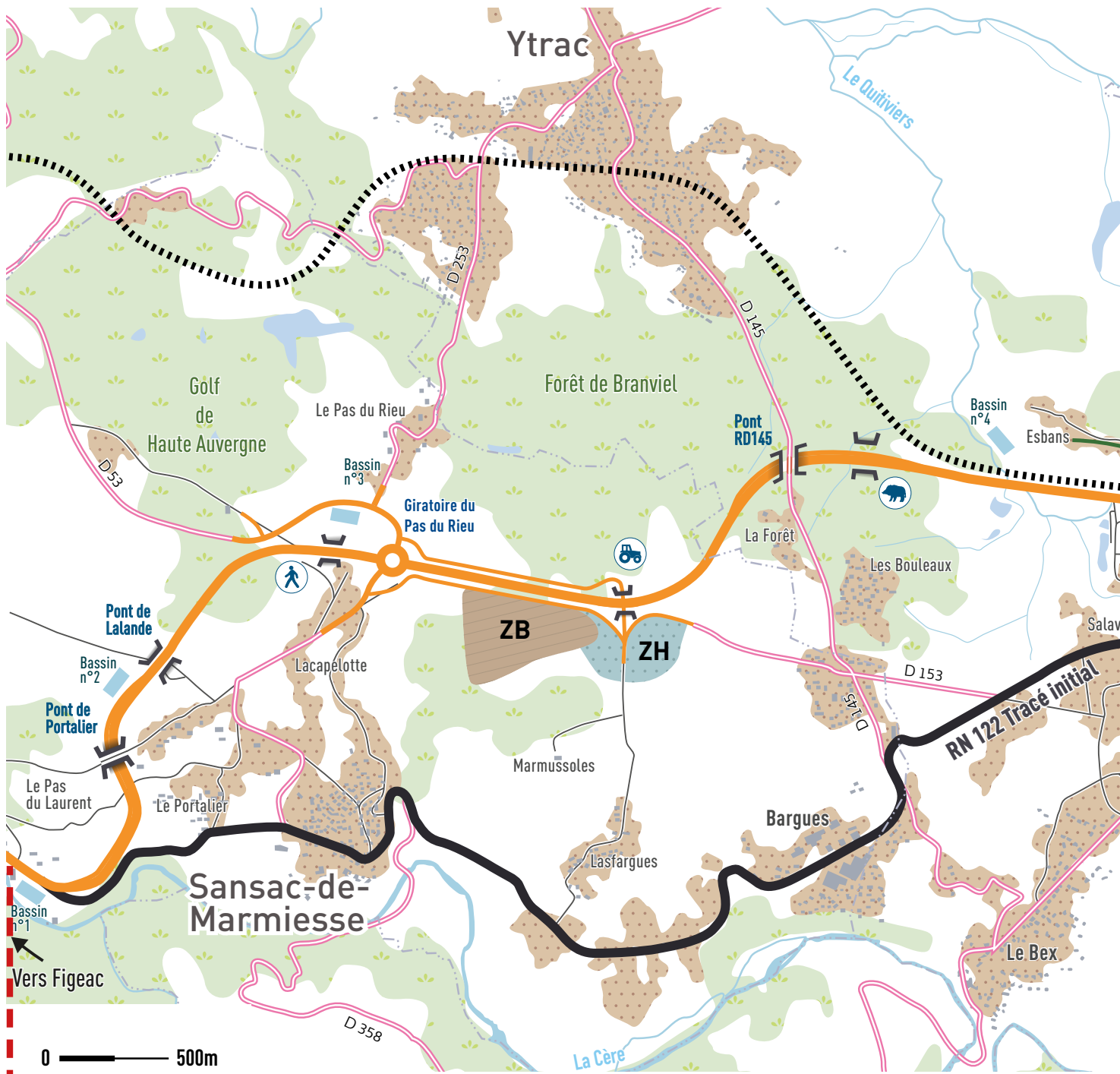
- le rabotage des chaussées existantes avec recyclage des matériaux dans les nouvelles chaussées ;
- la réalisation des chaussées neuves ;
- la création de bandes dérasées de droite sur les zones hors agglomération ;
- la pose des équipements, signalisation et dispositifs de retenu béton et métallique ;
- la création d'une piste cyclable entre l'aire événementielle et le carrefour giratoire de Redondette ;
- l'élargissement du pont sur la Jordanne ;
- la construction de 2 bassins de rétention des eaux de chaussée.

Les travaux seront terminés au printemps 2023.




LES CHIFFRES CLÉS DE LA DÉVIATION DE SANSAC


- **400 000 m³** de déblais, dont 300 000 m³ réutilisés en remblai et 100 000 m³ en modelés.
- **23** tirs de mines
130 000 m³ de matériaux rocheux minés
- **3** ouvrages d'art routiers réalisés
- **2 000 t** d'enrobés en moyenne mis en œuvre chaque jour
- **16 km** de caniveaux coulés




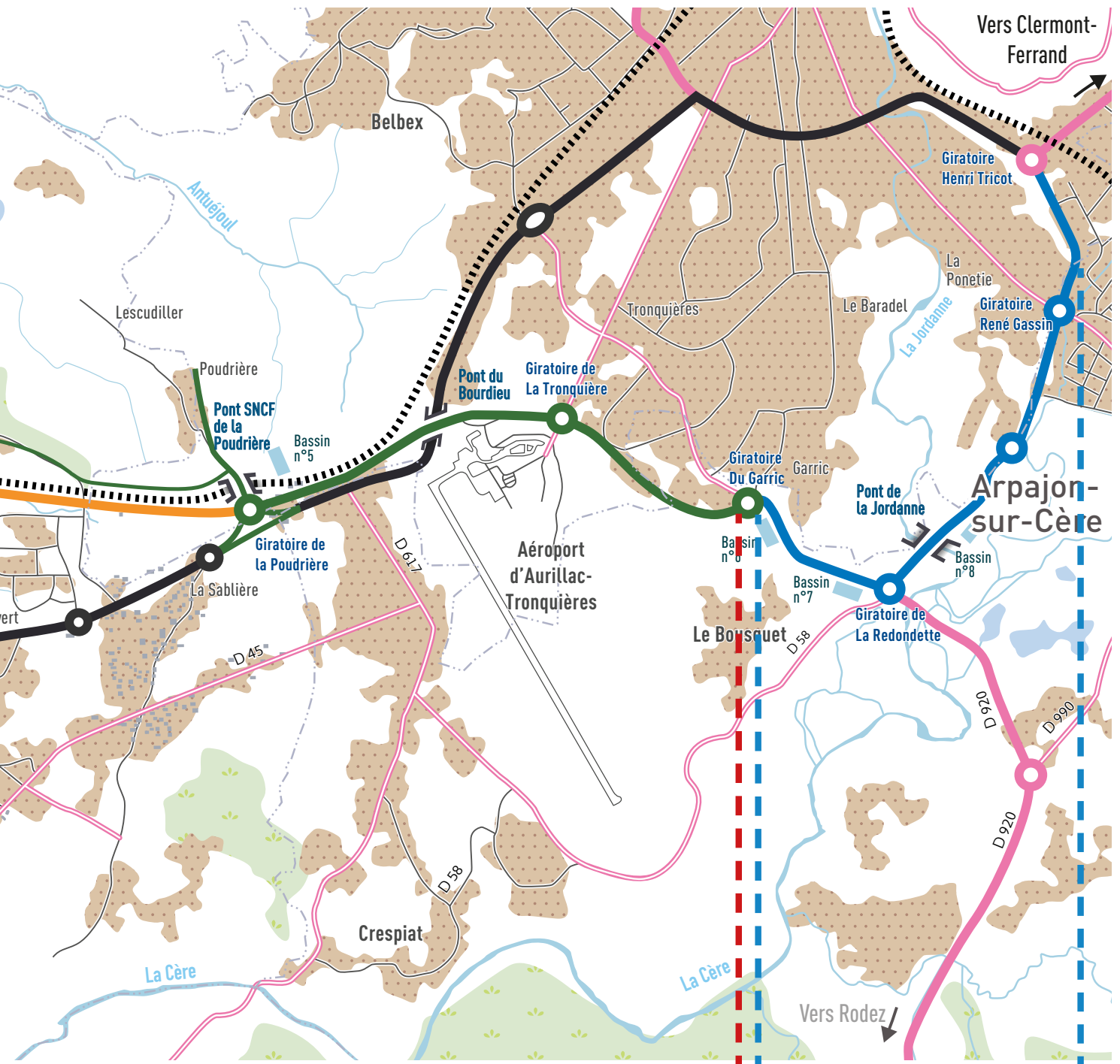
10 km

SECTION NEUVE

 Section déviation de Sansac de Marmiesse (7,5 km)

 Section neuve du contournement sud d'Aurillac (2,5 km)

 Section en aménagement sur place du contournement sud d'Aurillac (3 km)



3 km

AMÉNAGEMENT SUR PLACE

— Actuelle RN 122

Mesures de compensation :

ZH : restauration, gestion et suivi de la zone humide

ZB : restauration, gestion et suivi de boisement



Piétons/cyclistes



Passage grande faune



Boviduc agricole



3. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet traverse à l'ouest et au centre des espaces agricoles et forestiers, et à l'est des espaces périurbains. Les principaux enjeux environnementaux portaient donc sur la préservation des milieux naturels sur la section Pas du Laurent – giratoire de la Poudrière et sur la réduction des nuisances acoustiques sur la section périurbaine du contournement sud d'Aurillac.

Durant toute la phase de définition du projet, les impacts environnementaux, en phase chantier et en phase exploitation, ont été étudiés et des mesures permettant de les éviter, de les réduire et à défaut de les compenser ont été définies et sont maintenant mises en œuvre.

EXEMPLES DE MESURES :

Les mesures d'évitement

L'environnement a été intégré dès les études amont dans le choix du tracé qui évite les secteurs à forts enjeux environnementaux de la vallée de la Cère et les zones humides.

La variante de tracé retenue privilégie la reprise des voiries existantes et longe la voie ferrée afin de limiter l'effet de coupure sur le milieu naturel et agricole.

Les mesures de réduction

En complément des mesures d'évitement, des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les impacts. En matière d'acoustique il a été réalisé des écrans anti-bruit, concernant la préservation de la biodiversité plusieurs ouvrages sont équipés pour faciliter la continuité écologique et concernant la qualité des eaux, l'ensemble des eaux de chaussées de la section neuve transite dans un réseau étanche vers des bassins de rétention évitant ainsi les risques de pollution accidentelle.

De même, dans un objectif de préservation des ressources naturelles en matériaux, pour la construction des corps de chaussée, il a été appliqué des techniques de recyclage des granulats qui ont permis le réemploi de la totalité des matériaux issus du rabotage des chaussées existantes.

Les mesures compensatoires

Malgré la mise en place des mesures d'évitement et de réduction, le projet a des impacts résiduels sur certaines espèces, en particulier par la consommation de surfaces relatives à leurs habitats de reproduction, de repos ou d'alimentation.

Des mesures spécifiques ont donc été mises en œuvre pour compenser les effets sur ces espèces en améliorant leurs habitats, et ainsi favoriser l'état de conservation de leurs populations.

Ainsi, au sud-ouest de la forêt de Branviel sur les zones boisées et humides de Marmussoles deux plans de gestion sur 30 ans ont été établis. L'un, suivi par l'Office National des Forêts, consiste à planter des chênes sur 3 ha et à restaurer une chênaie attenante de 10 ha. Le second, suivi par le Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne, porte sur des travaux de renaturation de la zone humide et la reconversion des surfaces en prairie permanente sur 5 ha.



ACTION EN FAVEUR DU RETOUR À L'EMPLOI

Les contrats de travaux passés pour la réalisation de l'opération prévoient une clause d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Cette clause, mise en œuvre par Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi d'Aurillac (AFAPCA), a permis le retour à l'emploi de 49 personnes dont 9 sur un emploi durable et 40 sur un parcours d'insertion.

Sur les 27 000 heures réalisées dans le cadre de la clause d'insertion, les 2/3 ont bénéficié à des personnes domiciliées dans le Cantal.

5. LES ACTEURS DU CHANTIER

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes.

La DREAL assure le pilotage général de l'opération (aspects administratifs et techniques) ainsi que la programmation et la gestion des crédits.

LES ASSISTANTS À MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Sécurité Protection de la santé : ELYFEC
- Coordonnateur environnement : SEGED
- Contrôles extérieures : CEREMA – DIMOE – FONDASOL - EXPERTS-GEO
- Mesures d'ordre sociale : AFAPCA centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi
- Communication : Com Une Exception

LES MAÎTRES D'ŒUVRE

- La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée a assuré la maîtrise d'œuvre générale de l'opération depuis la phase d'études et pour la première phase de travaux (section neuve du contournement d'Aurillac et ouvrages d'arts).
- Le Groupement SETEC- BECO a assuré la maîtrise d'œuvre en phase travaux pour la déviation de Sansac et l'aménagement sur place entre Henri-Tricot et le Garric.

LES ENTREPRISES DE TRAVAUX

- Marché « giratoires » (Pas du Rieu, Tronquières) : Groupement COLAS RAA – MATIERE
- Marché « ouvrage d'art n°7 et rétablissement de la RN122 » : Groupement MATIERE - COLAS RAA
- Marché « ouvrage d'art n°6 » (pont-route sur voie SNCF) : Groupement MATIERE - COLAS RAA
- Marché « ouvrage d'art n°8 » (élargissement du pont sur la Jordanne) – MATIERE-SIRCO
- Marché « barreau Garric- Poudrière » (Terrassements, Assainissement, Chaussées, Équipements) : Groupement COLAS RAA - MATIERE - AXIMUM
- Marché « construction des 3 ouvrages d'art de la déviation de Sansac » : Groupement EIFFAGE Génie Civil SAS - MATIERE
- Marché « terrassements généraux - ouvrages d'art - assainissement - couche de forme » : Groupement GUINTOLI-EHTP-NGE GC
- Marché « Chaussées – assainissement – signalisation - équipements » : Groupement SIORAT - Guintoli - AGILIS
- Marché « Aménagements paysagers » : Antoine Espaces Verts

L'EXPLOITANT

La nouvelle infrastructure est exploitée par la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central (DIRMC) - gestionnaire de la RN122.

4. LE FINANCEMENT

CE PROJET REPRÉSENTE
UN INVESTISSEMENT TOTAL
DE 76,6 M€



ETAT

72,46 M€



DÉPARTEMENT
DU CANTAL

3,14 M€



CABA

1 M€



CONTACTS PRESSE

Francis Attard

06 26 61 10 62

francisattard@com-une-exception.com

Olivier Gil

04 71 46 23 72

olivier.gil@cantal.gouv.fr

©Photos : Marc Ginot

Informez-vous !

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Ligne Info chantier
(appel gratuit)

 **0805 38 38 45**

www.rn122-sansac-aurillac.fr

Pour vous renseigner et être à votre écoute tout au long des travaux, la ligne «Info Chantier» est ouverte en semaine de 9h à 12h et de 14h à 18h